

## 2020\_CT2\_027

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois et de son affectation**

---

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Jacky GERARD** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_027- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020
---

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 23 juillet 2020

**02\_1\_01**

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois et de son affectation**

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

#### ■ Séance du 31 juillet 2020

14575

#### ■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle gère actuellement la voirie de la ZAC du Petit Arbois et 14 bâtiments occupés par des entreprises et des laboratoires, soit environ 22 200 m<sup>2</sup> de locaux au sein d'une ZAC de 75 ha. Ce patrimoine comprend notamment 2 bâtiments classés en ERP : le FORUM (espace de conférence), le RESTAURANT INTER-ENTREPRISES. Sept autres bâtiments sont mis à disposition de l'Université Aix-Marseille et du Département. Le programme pluriannuel de pérennisation de ce patrimoine doit être maintenu afin de conserver toute son attractivité et ainsi maintenir le niveau de service attendu aux entreprises hébergées.

En 2017, une enveloppe annuelle de 200 000 € avait été votée sur 3 ans, il convient donc de poursuivre aussi bien la rénovation lourde des bâtiments les plus anciens, l'amélioration du confort pour les usagers, l'optimisation énergétique, tout en anticipant à la reconfiguration des locaux qui pourraient être libérés par leurs occupants et le développement des espaces extérieurs à proximité des bâtiments, accès, cheminements piétons, espaces verts, d'agrément.

Il s'agit ici de mener une réflexion en continu afin de pérenniser et d'anticiper les désordres dus au vieillissement des installations (thermique, étanchéité, façades, menuiseries extérieures, reprise de sols et de peintures, etc.), la remise à niveau de certaines installations de chauffage/climatisation et d'accroissement des performances thermiques de certains bâtiments.

Mais aussi, la création de parkings motos et vélos, la réhabilitation des accès de certains bâtiments, la reprise de l'éclairage extérieur (installation de têtes d'éclairage à led.....).

Coût de l'opération :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200723-2020\_CT2\_027-  
DE  
Date de télétransmission : 03/08/2020  
Date de réception préfecture : 03/08/2020

- DI9045TT : Montant initial : 810 000€ révision : 270 000 € Coût après révision : 1 080 000€

- DI9045HT : Montant initial : 270 000 € révision : 480 000 € Coût après révision : 750 000€

Cette révision porte le montant de l'opération Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois autorisation de programme

DI9045TT de 810 000 € T.T.C avant révision à 1 080 000 € T.T.C. et

DI9045HT de 270 000 € H.T. avant révision à 750 000 € H.T.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 030-4079/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant Ouverture, modifications et affectations d'AP/CP, Budget Principal Métropolitain, Territoire du Pays d'Aix pour l'opération DI9045HT ;
- La délibération n°FAG 056-4512/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 portant Approbation des révisions des opérations d'équipements Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix pour l'opération DI9045TT.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de :  
+ 270 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI9045TT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C + 480 000 € H.T. de l'opération d'investissement DI9045HT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T. afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total  
+ 270 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI9045TT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C  
+ 480 000 € H.T. de l'opération d'investissement DI9045HT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère****Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement

- DI9045TT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C pour un montant de + 270 000 € T.T.C.
- DI9045HT Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T. pour un montant de + 480 000 € H.T.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit

**DI9045TT - Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois T.T.C**

**Montant initial de l'AP : 810 000 € T.T.C. Révision de l'AP : + 270 000 € T.T.C**

**Montant final de l'AP : 1 080 000 € T.T.C**

Déjà financé : 356 122,72 € T.T.C

CP 2019 (DM2 compris) : 212 000 € T.T.C.

CP 2020 : 331 000 € T.T.C      CP 2021 : 90 000 € T.T.C      CP 2022 : 90 877,28 € T.T.C

**DI9045HT- Pérennisation Patrimoine Bâti Arbois H.T.**

**Montant initial de l'AP : 270 000 € H.T. Révision de l'AP : + 480 000 € H.T.**

**Montant final de l'AP : 750 000 € H.T.**

Déjà financé : 149 961,76 € H.T.

CP 2019 (DM2 compris) : 60 000 € H.T.

CP 2020 : 220 000 € H.T.      CP 2021 : 160 000 € H.T.      CP 2022 : 160 038,24 € H.T.

Pour enrôlement,

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Pérennisation patrimoine bâti du Technopôle de l'Arbois et de son affectation**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le **30 JUIL. 2020**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_027- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020
---